

Date de dépôt : 17 décembre 2009

Pétition

Du personnel des institutions subventionnées du social et de l'éducation spécialisée (pour jeunes, pour personnes handicapées (EPH), ou d'insertion) relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat

Mesdames et
Messieurs les députés,

Constatant :

- le blocage des subventions depuis 2006, pure volonté d'économies imposées par l'Etat dans le cadre de son plan quadriennal ;
- que cette politique d'austérité s'est traduite par des restrictions d'embauche et des économies faites sur le personnel, entraînant notamment :
 - une augmentation de la flexibilité du temps de travail (avec la nécessité pour nombre d'équipes de remplacer elles-mêmes les absences diverses) ;
 - des horaires à coupures, des mises en cause des limites des piquets, une disponibilité et flexibilité accrues, une déqualification de certaines fonctions remplacées par d'autres, engendrant des tensions sur le lieu de travail au lieu d'une collaboration équilibrée ;
 - une augmentation des heures supplémentaires dans des équipes en sous effectifs ;
 - un accroissement de la fatigue et de la pénibilité du travail, qui engendrent maladies, burn out, abandons, démotivation, et dont les coûts sont très importants ;
 - une modification du sens et contenu du travail, de plus en plus subordonné à des impératifs économiques et gestionnaires insatisfaisants d'un point de vue qualitatif, au lieu d'objectifs de qualité et de réponses à des besoins ;

- une augmentation notable du travail temporaire (avec une précarisation des conditions contractuelles et de travail) ;
- que cette volonté d'économie et le blocage de subventions cantonales a remis en question le renouvellement des CCT des institutions du secteur social, freiné l'adhésion de nouvelles institutions à l'association patronale AGOER ou à d'autres CCT ;
- que la cause de cette remise en question est le coût de ses mécanismes salariaux, dont le subventionnement n'a pas été garanti, et dont l'octroi est d'année en année remis en question (à l'inverse de la stabilisation de ces mécanismes dans les services publics) ;
- que l'impact des économies affecte tout autant les prestations et la qualité de l'encadrement avec :
 - moins de personnel sur les lieux de travail, une moindre disponibilité du personnel à l'égard de bénéficiaires pourtant déjà fragilisés ;
 - le remplacement de fonctions par d'autres moins qualifiées et moins rémunérées ;
 - une augmentation des risques pour la sécurité des usagers-ères (jeunes ou personnes handicapées) et pour le personnel (fatigue, longues disponibilités, charges physiques plus importantes) ;
 - un abandon de pédagogies qui ont fait leurs preuves et un frein important de perspectives pédagogiques nouvelles et de développements qualitatifs ;
- que ces restrictions interviennent dans un contexte marqué à l'inverse par :
 - l'augmentation légitime des exigences pédagogiques et de la qualité de prise en charge des bénéficiaires ;
 - l'augmentation des exigences administratives de suivi des dossiers, avec un accroissement notable de cette part du travail ;
 - l'augmentation de la population et des besoins ;
- que certaines fusions ou projets de fusions d'institutions mettent en cause des projets pédagogiques qui ont fait leurs preuves, que les réorganisations vont trop vite et les questions liées à l'« intégration » sont souvent éludées ;
- que cette réalité économique augmente la dépendance de ces institutions à l'égard de ressources propres voire du bénévolat, met en péril leur pérennité, et fragilise les relations de travail ;

Pour ces raisons, le personnel des institutions subventionnées du social et de l'éducation spécialisée demande :

- la cessation des plans d'austérité et des subventions suffisantes qui suivent l'évolution des besoins des institutions tant pour le développement qualitatif des prestations que pour l'augmentation des demandes et de la population concernée ;
- que figurent explicitement dans les contrats de prestations la pleine et entière adaptation des mécanismes salariaux selon les CCT et les mécanismes salariaux de l'Etat ;
- l'incitation à la conclusion de CCT ou à leurs extensions

N.B. 511 signatures
*p.a Cartel Intersyndical du
personnel de l'Etat et du
secteur subventionné
Case postale 1765
1227 Carouge*

Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

**Pour des services
et des prestations publics
adaptés à l'évolution des besoins
de la collectivité**

**Santé, social, éducation,
administration, secteur subventionné:
investir dans l'avenir et augmenter
les effectifs pour répondre aux
besoins de la collectivité**

Parce que les services publics ont pour raison d'être le service à la collectivité et à tout un chacun - particulièrement en période de récession et d'approfondissement des inégalités sociales - afin de corriger les effets négatifs de la société à deux vitesses,

Parce que tout comme l'eau, les énergies et les nouvelles technologies, les transports, le logement, l'éducation, la culture, la santé, le social et les services de l'administration se doivent plus que jamais d'être accessibles à tous, sans discrimination d'accès en fonction du revenu, de l'origine, du sexe, etc.

Parce que les logiques de marché et de privatisation ainsi que la recherche d'"efficacité" ne renforcent pas les solidarités mais qu'au contraire elles risquent d'exclure les plus faibles de l'accès à ces services,

Parce que les baisses d'impôts acceptées en votation populaire, si elles constituent une manière d'exprimer le souhait d'un meilleur revenu disponible, n'ex-

priment en aucun cas la volonté de disposer de moins de services et de prestations publics. Ces baisses ont néanmoins pour conséquence un affaiblissement des moyens indispensables pour assurer des prestations et des services publics de qualité, en suffisance et accessibles à tous,

Parce que, dans divers secteurs ces dernières années, le volume et la qualité des prestations des services publics ont déjà été mis à mal par les politiques d'austérité, de course à la performance, de réorganisation et de réduction des postes dans le même temps que la population et les besoins sociaux augmentent,

Parce qu'au cours de la législature qui s'achève, les prestations sociales n'ont pas été épargnées mais ont été malmenées par la révision des dispositifs de protection sociale induisant des diminutions ou à des suppressions de prestations (5^{ème} révision AI, assistance juridique payante, abaissement des seuils d'accès aux prestations de la clinique dentaire jeunesse...) ...

. / .

**CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT
ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ**

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - www.cartel-ge.ch - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC

CARTEL INTERSYNDICAL

Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

...et plus particulièrement:

la nouvelle loi sur le chômage plus restrictive quant aux possibilités de retour en emploi et qui précipite une part des chômeurs à l'Aide sociale ou dans la pauvreté,

la diminution de la durée des avances sur pensions alimentaires, précarisant plus particulièrement les femmes chefs de famille,

l'introduction des normes CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale) qui instituent une Aide au mérite et modifient à la baisse les normes d'Aide sociale,

l'adoption de nouvelles normes diminuant drastiquement l'Aide sociale pour les jeunes adultes et les personnes en formation,

la disparition programmée du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) et la suppression des prestations qu'elle induira pour les chômeurs en fin de droit ne pouvant émarger à l'Aide sociale et l'appauvrissement de ceux qui le pourront,

le non respect de l'initiative "pour une meilleure prise en charge des personnes âgées dans les EMS".

Parce qu'en période de récession, l'Etat, outre à investir dans les grands travaux, doit aussi jouer son rôle anticyclique et participer à la diminution du chômage: soit ouvrir de nouveaux emplois et stabiliser les auxiliaires et autres contrats temporaires

Parce que la non mise à disposition d'effectifs suffisants pour l'éducation, la santé, la sécurité, la

prise en charge du chômage et de l'aide sociale pénalise usagers et personnel: ce dernier tente d'assurer sa mission dans un contexte de stress et de tensions qui porte atteinte à sa santé physique et psychique,

Parce qu'un nouveau parlement ainsi qu'un nouvel exécutif -qui outre à gouverner est notre employeur- ont été élus:

Nous, personnel des services publics et du secteur subventionné demandons que, pour la législature qui s'ouvre, le Conseil d'Etat:

- *donne la priorité à la qualité du service public et à sa réponse aux besoins en évolution quantitative et qualitative de la collectivité;*
- *augmente les effectifs dans l'éducation et la formation, la santé, la police, le social, la prise en charge du chômage et les services administratifs tant de l'Etat que du secteur subventionné;*
- *respecte intégralement le système de rémunération entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009;*
- *garantisse aux services publics les moyens de leur action par le biais d'une fiscalité réellement distributive;*
- *maintienne le système de préretraite (PLEND) au niveau et conditions actuelles - tout en adaptant l'âge aux dispositions légales obligatoires fédérales;*
- *maintienne, avec la fusion CIA-CEH et association de la caisse de la police, le niveau de prestations, la répartition du financement du deuxième pilier et le fonctionnement démocratique de la nouvelle caisse de prévoyance du personnel des services publics;*
- *développe, en lieu et place d'une gestion managériale des ressources humaines impliquant contrôles excessifs et pressions, une politique du personnel, respectueuse des personnes et de leur santé.*

CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - www.cartel-ge.ch - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC